

Mercredi 30 Janvier 2019 - n°203

**Événements** - Notez bien !

**Tribune** - Interview de Denis Thuriot, Maire de Nevers

**Finances** - Prélèvement à la source : les statistiques fin janvier

**Institutions** - Etat d'esprit des maires...

**Attractivité** - Les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative le 11 avril

**Environnement** - Les 60 ans des Villes Fleuries seront célébrés en février 2019

**Environnement** - Découvrir le Guide sur les Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'eau

## EVÉNEMENTS



### Notez bien !

#### Mercredi 10 avril 2019

- **14h00-17h00** : Colloque dédié aux questions d'offre de soins et de désertification médicale

*Siège de la MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème*

[Inscription](#)

[Programme](#)

#### Mardi 16 avril 2019

- **14h30 - 17h30** : Groupe de travail Politique de la Ville et Aménagement Urbain  
*Siège de l'ANRU, 69 bis rue de Vaugirard, Paris 6ème*

#### Mercredi 24 avril 2019

- Déjeuner-débat Enedis et visite de l'espace Grenelle (réseaux électriques de demain, mobilité électrique...),  
*Espace Grenelle, 127 ter boulevard Grenelle, Paris 15ème*
- Groupe de travail Action Cœur de Ville  
*CGET, 20 avenue de Ségur, Paris 7ème*

#### Jeudi 16 mai 2019

2ème Assises de la dématérialisation de la Gazette des Communes (*Villes de France* partenaire)

#### Mardi 21 mai 2019

- Déjeuner avec Philippe Wahl, PDG du Groupe La Poste

#### Mercredi 12 juin 2019

- **17h00** : réunion des Directeurs de cabinet de *Villes de France*  
*Mairie d'Albi*

#### Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019 - Albi

**Jeudi 13 juin matin** : Assemblée générale de *Villes de France*

**Jeudi 13 juin après-midi et vendredi 14 juin** : Congrès de *Villes de France*

[Inscription en ligne](#)

#### Du mercredi 3 au vendredi 5 juillet 2019

Voyage d'étude à Copenhague " *Ville verte et innovante* "

#### Mercredi 10 juillet 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris

#### Mercredi 25 septembre 2019

Conseil d'administration de *Villes de France*, Paris



### Interview de Denis Thuriot, Maire de Nevers

**Monsieur Thuriot, vous représentiez Villes de France au CES de Las Vegas de cette année : quelles sont les innovations qui vous ont le plus marqué ?**

*J'ai d'abord été surpris par la place dévolue au territoire Intelligent et par l'ensemble des solutions proposées pour une gestion améliorée et renouvelée de nos villes. J'ai pu, par exemple, participer à une réunion organisée par Dassault Systèmes et découvrir les technologies qui peuvent permettre aux élus d'anticiper et de simuler l'impact dans la ville de travaux, d'aménagement ou même d'événements tels que des incendies. D'autres innovations m'ont également impressionné qui concernaient, elles, notre quotidien dans des approches plus individuelles, comme par exemple une solution de rééducation fonctionnelle en réalité virtuelle immersive ou encore un gilet airbag pour les cyclistes qui les protège en cas de chute. Sans oublier l'évolution constante des solutions de véhicules autonomes.*

## **Vous avez organisé début novembre le premier Sommet international de l'innovation dans les villes médianes. Qu'est-ce que l'innovation peut apporter aux villes de taille moyenne ?**

*Je suis convaincu que l'innovation et le concept de Territoire Intelligent sont des chances de réinvention et de redynamisation de nos villes médianes. Mais, aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'innovation mais bien plus globalement de transformation. Prenons l'exemple de Airbnb : aucun maire ne peut ignorer l'influence de ce concept sur le tourisme et les infrastructures hôtelières. La durée de vie de l'implantation d'une innovation s'accélère à un point tel que chaque maire doit être en capacité de réfléchir à son impact sur le service public et sa relation avec les citoyens. L'innovation change concrètement la vie des usagers et transforme également la ville et la perception qu'en ont les habitants. Cette transformation concerne donc la gestion (et donc les dépenses publiques qui sont de fait optimisées), la relation élus-citoyens, la participation des citoyens à l'évolution de leur ville, etc.*

## **En tant que membre de Villes de France, comment le réseau peut-il accompagner ces villes dans leur stratégie numérique locale ?**

*L'association Villes de France, par le travail qu'elle initie, par son accompagnement de dispositifs tels que le programme « Action cœur de ville », facilite une démarche d'intelligence collective. Que serait la Ville Intelligente ou le Territoire Intelligent sans cette capacité qu'ont les villes à agir justement en réseau ? Il est certain que des événements comme le Sommet International de l'Innovation en Villes Médianes de 2018, soutenu par Villes de France, permettent aux villes d'échanger et de construire ensemble, chacune avec ses spécificités et ses orientations, la Ville Intelligente. Echanges, co-construction, retours d'expériences, communication des bonnes pratiques bénéficient à l'ensemble de nos villes et leur permettent de bâtir ou de consolider une stratégie numérique et d'alimenter une réflexion qui puisse aboutir à une vision de la Ville Intelligente qui leur est propre. Car tout est possible en ce domaine. Enfin, l'intérêt que portent les grands comptes, les grandes sociétés pour le soutien de l'innovation dans nos territoires médians me semble nouveau et encourageant, y compris pour Villes de France.*

## **FINANCES**



### **Prélèvement à la source : les statistiques fin janvier**

Les services du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald Darmanin, ont dressé dernièrement les statistiques entourant le lancement du prélèvement à la source, sur une période couvrant pratiquement l'ensemble mois de janvier.

- 25 millions de salariés du public et du privé auront reçu en janvier un bulletin de paie déduit du prélèvement de l'impôt à la source, dont :

- 14,5 millions ont un taux de prélèvement supérieur à zéro ;
- 10,5 millions ont un taux à zéro et ne seront donc pas prélevés de l'impôt à la source.

Ainsi, ce sont 622 000 foyers qui ont réalisé une modification, dont environ 500 000 vont voir leur niveau de prélèvement modifié :

- 150 000 avec impact à la hausse
- 350 000 avec impact à la baisse dont 100 000 pour lesquels le taux de prélèvement est ramené à zéro. Au 28 janvier, 100% des pensions de retraite et la quasi-totalité de la fonction publique ont été prélevées.

Le numéro d'appel gratuit spécial prélèvement la source (0 809 401 401) a enregistré 1,4 millions d'appels, dont :

- 422 195 demandes immédiatement satisfaites via le serveur vocal interactif ;
- 955 482 demandes de mise en relation.

Au niveau d'internet,

- 130 000 courriels ont été reçus sur la messagerie sécurisée ;
- 16,7 millions de connexions ont été réalisées sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)
- 4 millions de connexions au service "Gérer mon prélèvement à la source" ont généré 593 398 demandes de changement dont :

- 477 089 demandes de modulation : 294 376 à la baisse et 182 713 à la hausse ;
- 179 783 demandes d'individualisation ou de dés-individualisation de taux au sein du foyer ;
- 61 501 demandes relatives aux acomptes dont 42 705 suppressions ;
- 36 644 demandes relatives à la confidentialité (option, modification, dés-option) dont 29 245 désactivations de l'option pour le taux non personnalisé ;
- 131 501 déclarations de naissances ;
- 79 237 déclarations de mariage/PACS avec ou sans option ;
- 55 270 déclarations de divorce/rupture de PACS.

81,39% de ces opérations ont été réalisées par le contribuable lui-même directement, et 18,61 % par les services à sa demande.

1,2 millions d'utilisateurs ont enfin été reçus aux guichets des centres des Finances publiques depuis le 2 janvier.

## INSTITUTIONS



### Etat d'esprit des maires...

A l'approche des échéances municipales, le groupe LR du Sénat, vient de communiquer sur les résultats d'une étude portant sur « *l'état d'esprit des maires à 18 mois des prochaines élections municipales* ». Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 609 maires entre novembre et décembre 2018.

Si 89% d'entre eux sont satisfaits d'exercer leur mandat, le « dévouement » est le qualificatif le plus utilisé pour refléter leur état d'esprit, et la lassitude, leur

sentiment négatif le plus répandu. 87% des élus considèrent par ailleurs qu'il leur est plus difficile d'exercer leur fonction d'élu.

Pour expliquer les difficultés à exercer leur mandat, les maires citent par ordre d'importance :

- le niveau d'exigence plus élevé des citoyens par rapport à l'action municipale ou aux services municipaux (70%) ;
- la lourdeur de la charge de travail pour un maire (69%) ;
- les relations avec l'intercommunalité (68%) ;
- la complexité juridique et technique des dossiers (66%) ;
- la complexité des réglementations et des normes (62%) ;
- la diminution des prérogatives et des pouvoirs du maire (62%) ;
- le manque de moyens financiers (62%) ;
- les processus de recentralisation (62%) ;
- la responsabilité pénale des maires (60%)
- ou encore le manque de moyens humains (57%).

Parmi les résultats de cette enquête, il faut également indiquer que 77% des élus n'envisage pas la création d'une commune nouvelle, que 84% d'entre eux souhaitent une stabilisation des dépenses, tandis que 67% pensent que la présence des services publics sur leur commune va diminuer. Enfin, 42% d'entre eux auraient l'intention de solliciter un nouveau mandat (39% chez les maires ruraux).

## ATTRACTIVITÉ



### Les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative le 11 avril

Le jeudi 11 avril 2019, se tiendront les premières rencontres professionnelles de l'économie collaborative à la mairie du 15ème arrondissement de Paris (salle des Congrès, 31 Rue Pecllet, 75015 Paris), en partenariat avec l'APVF, *Villes de France* et l'AdCF. L'économie collaborative recouvre, à la fois, des plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et

des plateformes d'offres commerciales. En plein essor, l'économie collaborative tend à faire évoluer le modèle socio-économique et concurrence les activités traditionnelles. A l'heure où les finances publiques se tendent, quand les besoins en service de proximité augmentent, ces premières rencontres proposent de vous apporter des solutions innovantes dans les domaines indispensables : commerce, recyclage, gestion des déchets, ambiance des quartiers et des centres villes et tous projets d'économie collaborative - pour un environnement plus responsable, social et sociétal sur vos territoires et pour redynamiser vos centres-villes. Seront abordés également les nouveaux moyens de financement vous permettant de réaliser ces offres d'un genre nouveau qui profiteront de la vague du développement durable. La politique de revitalisation des centres villes et des quartiers doit mobiliser tous les acteurs publics et privés concernés, autour d'une vision et d'un projet commun, qui va bien au-delà de la seule problématique commerciale. Les différentes thématiques et tables rondes proposeront (aux maires, maires adjoints, présidents et vice-présidents d'intercommunalités, directeurs généraux des services et directeurs adjoints - patrimoine, commerce, social, transports, circulation d'actifs, traitement des déchets, développement numérique) des solutions adaptées à leur ville petite et moyenne. Des élus et des experts viendront témoigner et partager leur expérience. En février le programme et les éléments utiles à votre inscription seront diffusés en février.

Pour tous renseignements contacter Sophie Caton : 07 71 68 73 64

[www.rencontresproecollaborative.com](http://www.rencontresproecollaborative.com)



## ENVIRONNEMENT



### Les 60 ans des Villes Fleuries seront célébrés en février 2019

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris organisera le 13 février 2019 sa 59ème remise des prix nationaux. A cette occasion et pour ce 60ème anniversaire, M. Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, en charge du Tourisme, remettra les prix nationaux aux lauréats 2018. L'association *Villes de France* participera à ce rendez-vous, en tant que structure amie de cette honorable institution. C'est l'occasion de faire d'un petit rappel historique sur le plus célèbre des labels accordés aux communes.

#### Une initiative touristique longtemps pilotée par l'État

A la suite du circuit de « *Routes Fleuries* » mis en place par le Touring Club au début des années 1950, Robert Buron, le ministre en charge du Tourisme, met en œuvre le concours national des Villes et Villages Fleuris qui voit le jour en 1959. Dès la première année, 600 communes s'inscrivent au concours. Pour satisfaire le nombre croissant de communes souhaitant participer, les inscriptions sont très rapidement confiées aux préfetures qui établissent un palmarès départemental. Une première présélection, affinée par le Délégué Régional au Tourisme sert de base pour l'attribution du label par le ministère. **Un label accompagnant la décentralisation**

En 1988, dans le contexte de la décentralisation et presque trente ans après sa création, l'organisation locale du concours est confiée aux Conseil Généraux qui recueillent les inscriptions et aux Conseils Régionaux qui ont à partir de ce moment la charge d'attribuer les trois premiers niveaux du label. Le slogan « *Fleurir, c'est accueillir* » apparaît alors pour mobiliser ce réseau autour d'un objectif réaffirmé d'accueil touristique. Alors que le concours est à l'origine piloté directement par les services de l'État, la coordination nationale est assurée depuis 1972 par le Comité National pour le fleurissement de la France, association loi 1901, rebaptisée Conseil National des Villes et Villages Fleuris lors d'une réforme statutaire en 2001.

#### Mieux lier tourisme et développement durable

En 2013, *Villes de France* (alors Fédération des Villes Moyennes) avait été notamment associée au groupes de travail du CNVVF en vue de la nouvelle démarche de labellisation « *Villes et villages fleuris* » et de la réforme des critères d'évaluation, toujours en vigueur depuis 2014 (afin de renforcer les critères de développement durable). Il était apparu stratégique pour *Villes de France* d'apporter son plein soutien à cette labellisation de haut niveau, et largement reconnue comme telle. La plupart des villes moyennes françaises sont actuellement labellisées avec un nombre significatif de « *fleurs* », et une part conséquente d'entre elles ambitionne de valoriser leur action en obtenant une « *fleur* » supplémentaire à l'avenir.

#### Vers une nouvelle identité visuelle

Pour ses 60 ans, le CNVVF en profitera pour présenter en exclusivité la nouvelle identité visuelle du label « *Villes et Villages Fleuris* » ainsi que la déclinaison de ses supports de communication : logo, panneau, objets publicitaires, album photographique, clip promotionnel... Ces nouveaux outils permettront d'affirmer haut et fort les valeurs et les orientations stratégiques des « *Villes et Villages Fleuris* ».

#### En savoir plus

(crédits photo © ville de Quimper)

## ENVIRONNEMENT



### Découvrir le Guide sur les Objectifs de développement durable (ODD) en matière d'eau

Par un courrier daté du 28 janvier dernier, Jean Launay (président du Partenariat français pour l'eau et du Comité national de l'Eau) et Christophe Perrod (Président de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) ont fait partager ensemble à l'association *Villes de France* et à ses adhérents leur guide commun sur les ODD en matière d'eau à destination des collectivités territoriales. Les professionnels de l'eau, réunis au sein du groupe de travail transversal Astee-PFE, ont souhaité réaliser un guide pédagogique à destination des collectivités, s'adressant aux élus, sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le domaine de l'eau. A un moment où de nombreux élus locaux des collectivités territoriales françaises souhaitent renforcer leur politique de transition écologique et de

développement durable, ce guide souhaite éclairer leurs décisions en valorisant des démarches exemplaires mises en place par certaines collectivités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la protection des ressources en eau et de la biodiversité aquatique. Il vise aussi à sensibiliser les élus locaux au cadre de référence international constitué par l'Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 ODD qui constituent un cadre incontournable pour renforcer les politiques locales, donner une nouvelle impulsion aux outils utilisés de longue date par les collectivités, fixer des objectifs chiffrés et datés, mettre en place des mécanismes de suivi et faciliter les échanges entre collectivités et acteurs français et internationaux. Ce projet a été engagé début 2018 avec le soutien de la Caisse des dépôts et des consignations et du Sedif, et de l'Association des maires de France. Découvrez également dans ce Guide un encart présentant des exemples d'actions de collectivités qui contribuent aux cibles des objectifs de développement durable : on peut citer les expériences de territoires de villes moyennes, dont Martigues, l'agglomération Hérault Méditerranée, le Grand Narbonne, Chartes métropole.

## Le Guide

**Edité par Villes de France**  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia 

**Directeur de la publication**  
Gil Avérous  
**Directeur délégué**  
Jean-François Debat

**Rédacteur en chef**  
Guillaume Ségala  
**Rédaction**  
Céline Juteau, Armand Pinoteau,  
Margaux Beau, Arthur Urban  
**Secrétariat**  
Anissa Ghaidi